



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 4 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

DÉCISION N° 502011/ARM/MGAAE

relative au changement d'appellation des Escadrilles Aériennes de Réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace (EARAAE).

Du 30 juin 2025

DÉCISION N° 502011/ARM/MGAAE relative au changement d'appellation des Escadrilles Aériennes de Réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace (EARAAE).

Du 30 juin 2025

NOR A R M L 2 5 5 2 2 1 0 S

Référence de publication :
BOC n°50 du 04/7/2025

Le ministre des armées,

Vu [l'Arrêté N° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace.](#) ;

Vu l' [Instruction PROVISOIRE N° 2409/101/A/DCCA/3/10 du 03 mai 1966 relative aux opérations administratives à effectuer à l'occasion des créations, changements divers et dissolutions des bases aériennes, unités élémentaires, unités éléments divers et détachements de l'armée de l'air.](#) ;

Vu la décision du 9 octobre 2024 portant délégation de signature (état-major des Armées) et notamment son article 26 (JO n° 243 du 12 octobre 2024, texte n° 9) ,

Décide :

Art. 1^{er}. Les Escadrilles Aériennes de Réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace (EARAAE) prennent la dénomination de « Escadrille territoriale de Réserve (ESTER) ».

Art. 2. La mise en œuvre de cette décision est confiée au Commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace en liaison avec l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Art. 3. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des Armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de division aérienne,
sous-chef Performance Synthèse,*

Christophe PAGÈS.